Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OFFICE CANTONAL DES BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE (OCBE)

94% des demandes de bourse pour l'année scolaire et académique 2006-2007 sont traitées

La révision des procédures concernant les demandes de bourse, qui s'appuie sur la modification du Règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, a permis de traiter à ce jour plus de 5400 demandes sur 5760.

En date du 24 janvier 2007, plus de 94% des 5760 demandes de bourse concernant l'année académique 2006-2007 ont été traitées par l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), dont toutes celles, considérées comme prioritaires (indépendants et personnes au bénéfice de l'aide sociale), pour lesquelles l'office a reçu les renseignements nécessaires au calcul. Pour rappel, l'an passé à pareille époque, plus de 3000 demandes de l'année scolaire et académique 2005-2006 devaient encore être traitées. Il est ainsi raisonnable de penser que, sous réserve des dossiers incomplets pour lesquels une décision ne peut être rendue, l'ensemble du traitement des demandes concernant l'année académique 2006-2007 sera terminé dans le courant du mois de février.

De plus, pour la première fois depuis plusieurs années, l'entier de la somme dévolue aux bourses d'études par le Grand Conseil Vaudois, soit 28,6 millions de francs du budget 2006 ainsi que 2,5 millions de report de l'année 2005, a été attribué aux apprentis et étudiants vaudois demandeurs de bourse durant l'année 2006.

Cette efficacité retrouvée est due notamment à la nouvelle stratégie opérationnelle introduite à l'office, appuyée par la décision du Conseil d'Etat de modifier le Règlement d'application de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle. Il convient également de souligner l'engagement sans faille du personnel qui a accueilli et accompagné les changements avec motivation et détermination.

Les procédures ainsi stabilisées et normalisées permettront une introduction optimale du nouveau logiciel de gestion, qui débutera courant mars. Ce nouvel outil sera ainsi pleinement opérationnel pour la campagne d'attribution des bourses 2007-2008.

Par ailleurs, la mise sous toit de la loi fédérale sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire, ainsi que l'état d'avancement des travaux de la CDIP sur le futur accord intercantonal dans le domaine de l'aide aux études, permettent d'affirmer que les conditions sont bientôt réunies pour le lancement des travaux de révision de la loi cantonale. Cette révision permettra de refonder les principes et buts de la politique des aides à la formation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2007

Serge Loutan, chef du service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation, 021 316 54 01 Yves Lambercy, directeur de l'office cantonal des bourses d'étude et d'apprentissage, 021 316 33 70